

DÉCISIONS

APD du 13 septembre 2022



DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 13 septembre 2022 à 17 h 30

NOMINATION DES PRÉSIDENTES DE DÉBATS

01.01 Que les personnes suivantes assument la présidence des débats de l'Assemblée des personnes déléguées pour 2022-2023 :

- Véronique Patry (membre de l'Alliance)
- Amélie Cayouette (membre de l'Alliance)
- Nathalie Gauthier (SEO)
- Jennifer Gagnon (SERL)
- Nelson Costa (SEBL)
- Caroline Proulx-Trottier (retraîtée SEOM)
- Pierre St-Germain (retraité)
- Julie Dionne (personne-ressource externe)
- Marie-Andrée Gauthier (personne-ressource externe)
- Marie Larochelle (personne-ressource externe)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01.02 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Nomination des présidences d'assemblée 2022-2023
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
5. Table des spécialistes à la FAE
6. Modifications à la *Politique de désignation des membres*
7. Préoccupations des milieux et rentrée scolaire 2022
8. Négociation nationale / régulateurs EDA/FP
9. Relations de travail



ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 01.03** Que le procès-verbal de la 10^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 10 mai 2022 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 16 septembre 2022, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

TABLE DES SPÉCIALISTES À LA FAE

- 01.04** Que l'Alliance demande à la FAE d'inclure dans son plan triennal 2022-2025 une table de travail pour les enseignantes et enseignants spécialistes à la FGJ et que le résultat des travaux soit présenté avant la fin du triennat.

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES

- 01.05** Que l'Assemblée de personnes déléguées approuve les modifications à la section V de la Politique de désignation des membres des délégations et comités de l'Alliance telles que présentées en annexe du document APD.2223.004.

SUSPENSION DES RÈGLES

- 01.06** Demande de suspension des règles afin de poursuivre l'Assemblée au-delà des 210 minutes prévues, jusqu'à la fin du dernier point inscrit à l'ordre du jour.